

# Les pensions des soldats

---

\$40,613,297 pour l'année dernière

---

Ottawa, 23. — Le rapport du président de la Commission canadienne des pensions montre que les déboursés pour pensions se sont élevés, au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1939 à \$40,613,297.51, soit une diminution de \$161,583 comparativement aux déboursés de l'année précédente.

Le président de la Commission des allocations aux anciens combattants rapporte un accroissement extraordinaire du nombre des bénéficiaires par rapport à l'année précédente. La Loi des allocations aux anciens combattants vise maintenant une nouvelle catégorie de vétérans. Il s'agit des anciens militaires qui sont jugés incapables de subvenir aux besoins de l'existence par suite des difficultés économiques dont se complique leur invalidité. Le bénéfice de la loi s'est étendu à 4,983 vétérans qui, selon l'avis de la Commission, entraient dans les cadres de la nouvelle catégorie. Au cours de l'année, la Commission a approuvé 7,717 demandes d'allocation. Ce chiffre représente une augmentation de près de 5,000 sur l'année précédente et plus de deux fois le nombre de demandes approuvées au cours de toute autre année, depuis la création de la Commission.

---